

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 642****16 août 2001****SOMMAIRE**

Axess Europe S.A., Luxembourg . . . . .	30786	Ecupar Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	30779
Baypower, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30782	EDI, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	30779
Bechtel Enterprises Energy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30788	Eicher Bureau Service, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30777
Brunello S.A., Luxembourg . . . . .	30771	Electro-Service Betti, S.à r.l., Kayl . . . . .	30780
Construction Confort S.A., Bettembourg . . . . .	30770	Electronics Luxembourg, S.à r.l., Fentange . . . . .	30780
Contrad S.A., Luxembourg . . . . .	30770	Energie & Environnement S.A., Luxembourg . . . . .	30781
Contrafas, S.à r.l., Frisange . . . . .	30770	Enov S.A.H., Luxembourg . . . . .	30781
Copytrend, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30771	Entreprise MSB Toiture, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	30778
Cuba, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30771	Era Investors S.A., Luxembourg . . . . .	30779
Cyrus & Furman S.A., Luxembourg . . . . .	30770	ERIA, ERIA-Etudes, Représentation de Matériel d'Instrumentation d'Automatismes S.A., Luxem- bourg . . . . .	30811
Cyrus & Furman S.A., Luxembourg . . . . .	30770	ERIA, ERIA-Etudes, Représentation de Matériel d'Instrumentation d'Automatismes S.A., Luxem- bourg . . . . .	30812
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg . . . . .	30771	Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	30813
Data Team Luxembourg, S.à r.l., Junglinster . . . . .	30772	Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	30813
Datofin S.A., Luxembourg . . . . .	30772	Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	30813
Datofin S.A., Luxembourg . . . . .	30773	Euro-Editions S.A., Differdange . . . . .	30812
Dayton Finance, Luxembourg . . . . .	30773	Eurogroup S.A., Luxembourg . . . . .	30813
DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	30774	Euromoneta, GmbH, Luxembourg . . . . .	30814
DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxem- bourg S.A., Luxembourg . . . . .	30774	European Automotive Investment Company S.A., Luxembourg . . . . .	30814
Deltablock S.A., Luxembourg . . . . .	30773	European Multimedia Investment S.A., Strassen . . . . .	30815
Demifin S.A., Luxembourg . . . . .	30773	European Multimedia Investment S.A., Strassen . . . . .	30815
Designer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30775	Europeaninvestor.com Luxembourg, Luxem- bourg . . . . .	30816
Dexco Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	30774	Europhenix Management Company S.A., Luxem- bourg . . . . .	30814
Diddelenger Taxis, S.à r.l., Dudelange . . . . .	30775	Europortal S.A., Luxembourg . . . . .	30781
Diffusion International Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	30776	Expo-Prom S.A., Dudelange . . . . .	30780
Digicap S.A., Luxembourg . . . . .	30776	Fidisport International S.A., Luxembourg . . . . .	30815
DLB, S.à r.l., Hautcharage . . . . .	30776	Fidisport International S.A., Luxembourg . . . . .	30815
Dompé Biotec International, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	30776	Fiduciaire International Trade Partner (ITP) S.A., Livange . . . . .	30816
Dompé Pharma International, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	30776	Filova International S.A., Luxembourg . . . . .	30816
DS Bourgogne S.A., Luxembourg . . . . .	30777	Finaris Technologies Avancées S.A., Luxembourg . . . . .	30810
DS Bourgogne S.A., Luxembourg . . . . .	30777	International Asset Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	30793
Ducafina S.A., Luxembourg . . . . .	30775	Optima Computer Company S.A., Luxembourg . . . . .	30797
Ducafina S.A., Luxembourg . . . . .	30775	Remid S.A., Luxembourg . . . . .	30801
East Europe Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	30777	Société Saint Eloi S.A., Luxembourg . . . . .	30803
Easy Hole Invest S.A., Luxembourg . . . . .	30778	Tantus S.A., Luxembourg . . . . .	30805
Easy Rider, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30777		
Eco-Eco S.A., Luxembourg . . . . .	30778		
Eco-Eco S.A., Luxembourg . . . . .	30778		
Eco-Eco S.A., Luxembourg . . . . .	30778		
Ecupar Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	30779		

**CONSTRUCTION CONFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 53, route de Peppange.  
R. C. Luxembourg B 71.666.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer la facture à notre client.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05986/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**CONTRAD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 52.397.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

*Pour la société CONTRAD S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(05987/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**CONTRAFAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6, cité Belle-Vue.  
R. C. Luxembourg B 6.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 318, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 19 janvier 2001.

CONTRAFAS, S.à r.l.

(05988/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**CYRUS & FURMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.924.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(05992/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**CYRUS & FURMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.924.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(05993/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**COPYTREND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 39.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signatures

(05989/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**CUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 57, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 67.524.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05991/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 12.475.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2000, les mandats des Administrateurs MM. Minoru Suzuki, Président et Administrateur-délégué, Mitsusuke Sato et Teruomi Yoshino ainsi que celui du Commissaire aux comptes M. Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2001.

Monsieur Minoru Suzuki a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-délégué et de Président.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05994/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**BRUNELLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 54.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

*qui s'est tenue en date du 26 mars 2001 à Luxembourg.*

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société au 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une période de 6 ans Messieurs Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à Luxembourg et Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert, (Belgique) ainsi que Madame Annick Flamme demeurant à Eischen.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23603/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

---

**DATA TEAM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.  
R. C. Luxembourg B 59.442.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signature.

(05995/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**DATOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 40.472.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DATOFIN S.A., avec siège social à L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 465 du 15 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, numéro 476 du 21 octobre 1992,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.472.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures et est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant à Bertrange.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la société de L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

2. Modification de l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de huit millions de francs luxembourgeois (LUF 8.000.000,-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3515 Dudelange, 216, route de Luxembourg à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le président a clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués approximativement à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: M. Galowich, C. Erpelding, G. Gredt, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 127S, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2001.

T. Metzler.

(05996/222/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DATOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 40.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2001.

T. Metzler.

(05997/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DAYTON FINANCE.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 48.653.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliaire*

Signature

(05998/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DELTABLOCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.896.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001 vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(06001/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DEMIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 68.270.

Les comptes annuels, la proposition d'affection du résultat ainsi que l'affecation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol.548, fol. 50, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

(06002/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DELFILUX, FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 21.807.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hespérange, en date du 2 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 232 du 30 août 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1985, acte publié au Mémorial C n° 157 du 7 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 38 du 17 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 avril 1987, acte publié au Mémorial C n° 231 du 22 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 99 du 13 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 281 du 22 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 613 du 22 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 198 du 21 avril 1997

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DELFILUX S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(05999/537/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**DELFILUX, FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 21.807.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hespérange, en date du 2 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 232 du 30 août 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1985, acte publié au Mémorial C n° 157 du 7 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 38 du 17 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 avril 1987, acte publié au Mémorial C n° 231 du 22 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 99 du 13 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 281 du 22 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 613 du 22 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 198 du 21 avril 1997

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DELFILUX S.A.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(06000/537/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**DEXCO HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 30.728.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2001, le mandat des Administrateurs Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann et Albert Pennacchio et Roland Destree Grimaldi et du Commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux-Jacoby venant à échéance, le mandat de l'Administrateur, Monsieur Roland Destree Grimaldi est renouvelé pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Madame Esther Blasi Palacin, employée privée, adresse professionnelle: 15, rue Bonaventura Armengol, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre et Monsieur Joaquim Friguls Pons, employé privé, adresse professionnelle: 15, rue Bonaventura Armengol, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre sont nommés nouveaux Administrateurs pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Mademoiselle Karina Junyer Ricart, employée privée, adresse professionnelle: 15, rue Bonaventura Armengol, Andorra la Vella, Principauté d'Andorre, est nommée nouveau Commissaire aux comptes pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du même jour, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 19, rue Aldringen, Boîte Postale 878, L-2018 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Pour DEXCO HOLDINGS  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06004/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DESIGNER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.480.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001 vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signatures

(06003/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DIDDELENGER TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3474 Dudelange, 25, rue Auguste Liesch.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 16 janvier 2001, vol. 126, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Signatures.

(06005/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DUCAFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.951.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(06014/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DUCAFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.951.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 21 décembre 2000*

La démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société DUCAFINA S.A., à partir du 7 décembre 2000, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommée commissaire aux comptes, la société WOOD, APPLETON, OLIVER Experts Comptables, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait

F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06015/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DIFFUSION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 24.044.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 318, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

DIFFUSION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à. r.l.

(06006/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DIGICAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.804.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001 vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signatures

(06007/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4945 Hautcharage, 11A, rue de Schouweiler.  
R. C. Luxembourg B 65.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 318, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 19 janvier 2001.

DLB, S.à. r.l.

(06008/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DOMPE BIOTEC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 49.790.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001 vol. 548, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(06009/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DOMPE PHARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: LUF 1.000.000,-.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 53.388.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001 vol. 548, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

Signature

(06010/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---



**DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 51, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DS BOURGOGNE S.A.

Signataire

(06011/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**DS BOURGOGNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 2 juin 2000*

- Les mandats de M. Jürgen Salamon, M. Raimund Walter et M. Joachim Brandt en tant qu'Administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2006.

- Le mandat de M. Raimund Walter en tant que Commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Ordinaire Annuelle en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

DS BOURGOGNE S.A.

R. Walter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548 fol. 51, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06012/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EAST EUROPE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.447.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

EAST EUROPE INVESTMENTS S.A.

J.- R. Bartolini / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

(06016/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EASY RIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 36.078.

Le bilan au 1<sup>er</sup> décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signatures.

(06018/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EICHER BUREAU SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 23.173.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

Signatures.

(06025/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EASY HOLE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 61.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(06017/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ECO-ECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 48.259.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(06019/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ECO-ECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 48.259.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(06020/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ECO-ECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 48.259.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2001.

Signatures.

(06021/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ENTREPRISE MSB TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.247.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 13 février 2000, publication au Mémorial C n° 361 au 19 mai 2000. Modifiée en dernier lieu par le même notaire en date du 21 septembre 2000, non encore publié au même Mémorial.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue au siège social en date du 12 janvier 2001*

*Résolution*

A l'unanimité il a été décidé de transférer le siège social avec effet immédiat de L- 6686 Mertert 51, route de Wasserbillig à L- 6633 Wasserbillig 80, route de Luxembourg.

Wasserbillig, le 12 janvier 2001.

*Pour la société*

SOCIETE COMPTABLE ET FISCALE GUY BAUER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 168, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

(06030/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6022 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.397.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2001.

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(06022/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.397.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 novembre 2000 à 12.00 heures*

*Résolutions*

- L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. Joseph Bosch au poste d'Administrateur de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

- L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit, à l'unanimité, le mandat de MM. Frank Lierman, Baudouin Davister, Stefaan Hulpiaw, Jean-Yves Maldague et Mme Edith Berneman, administrateurs de la société ainsi que le mandat de Bernard Ewen en tant que Commissaire aux comptes, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06023/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.032.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 janvier 2001, vol. 318, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2001.

EDI, S.à r.l.

(06024/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ERA INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 69.355.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L- 1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme ERA INVESTORS S.A., avec siège à L- 1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, la société domiciliée,

a été conclue en date du 6 novembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06031/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ELECTRO-SERVICE BETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-3672 Kayl, 52, rue de Tétange.  
R. C. Luxembourg B 41.076.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 318, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, le 19 janvier 2001.

ELECTRO-SERVICE BETTI, S.à r.l.

(06026/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Fentange.  
R. C. Luxembourg B 21.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

(06027/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EXPO-PROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.  
R. C. Luxembourg B 69.433.

L'an deux mille, le dix-huit octobre.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Da Silva Tavares, carreleur, demeurant à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch.
2. Madame Maria Arminda Goncalves Afonso, aide sociale familiale, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour.

Les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme EXPO-PROM S.A., avec siège social à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 69.433,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 12 avril 1999, publié au Mémorial C en 1999, page 23.788.

Lesquels ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour:

*Ordre du Jour:*

1. Transfert de l'adresse du siège social de L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch au L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.
2. Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs et décharge à leur donner.
3. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement et décharge à lui donner.
4. Confirmation de Monsieur Carlos Da Silva Tavares au poste d'administrateur-délégué et nomination de Monsieur Claude Laurini comme administrateur-délégué supplémentaire.
5. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société de L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch au L-3470 Dudelange, 2, rue de la Fontaine.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de deux membres du conseil d'administration de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat, à savoir:

Mesdames Maria Arminda Goncalves Afonso, aide sociale familiale, demeurant à L-3475 Dudelange, 2, rue de la Tour et Marie Gomes Das Neves Surreira, sans état particulier, demeurant à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:

- Monsieur Carlos Da Costa, employé privé, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,
- Monsieur Claude Laurini, employé privé, demeurant à F-57330 Volmerange-Les-Mines, 10, rue Calusco d'Abba.

Le mandat de tous les administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice qui se termine le 31 décembre 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, Monsieur José Eduardo Batista Vencimo, carreleur, demeurant à L-3474 Dudelange, 26, rue Auguste Liesch, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat, et nomme comme nouveau commissaire aux comptes en son remplacement:

Madame Maria Arminda Goncalves Afonso, aide sociale familiale, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice qui se termine le 31 décembre 2005.

*Cinquième résolution*

L'assemblée confirme Monsieur Carlos Da Silva Tavares au poste d'administrateur-délégué et nomme Monsieur Claude Laurini comme administrateur-délégué supplémentaire.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués ou par la signature conjointe d'un administrateur-délégué avec un autre administrateur.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Signé: C. Da Silva Tavares, M. A. Goncalves Afonso, C. Laurini, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2001.

P. Bettingen.

(49610/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**ENERGIE & ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 37.090.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2001.

Pour ENERGIE & ENVIRONNEMENT

FIDUCIAIRE DES P.M.E

Signature

(06028/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**ENOV S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.628.

Le bilan au 30 septembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 548, fol. 27, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

Pour ENOV S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(06029/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**EUROPORTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 70.126.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration des actionnaires du 21 mars 2000*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 21 mars 2000 que:

- M. Arsène Kronshagen a été nommé président du conseil d'administration;
- M. Alessandro Grimaldi a été nommé administrateur-délégué;

EUROPORTAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06045/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**BAYPOWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

—  
STATUTES

In the year two thousand on the eighteenth of December.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (USA), here represented by Mr Sibrand van Roijen, private employee, residing in Differdange, by virtue of a proxy given on December 12, 2000.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BAYPOWER, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the two hundred (200) shares and to have them fully paid-up by contribution in kind of two thousand (2,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each of BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, Strawinskyiaan 3105, Atrium 7th Floor.

It results from a certificate dated on December 18th 2000 issued by the management of BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V.:

«- BEN POWER HOLDINGS (USA) INC is the owner of 2,000 shares of BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V., being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- BEN POWER HOLDINGS (USA) INC is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Dutch law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in The Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on even date herewith the 2.000 shares to be contributed are worth at least 20,000.- EUR, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.»

Such certificate as well as an interim balance sheet of the Company as per December 18, 2000, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, if any, will be transferred to a share premium account.»

#### *Estimate*

The appearing party, represented as stated herabove, refers, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 90,000.- LUF.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Vincent Paul Unruh, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,
- Mr Timothy David Statton, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,
- Mr Michael Cleveland Bailey, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA.

2) The address of the corporation is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., une société de droit du Delaware, dont le siège est établi à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (USA),  
ici représentée par Monsieur Sibrand van Roijen, employé privé, demeurant à Differdange,  
en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de BAYPOWER, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite, BEN POWER HOLDINGS (USA) INC, préqualifiée et représentée comme dit est, déclare souscrire les deux cents (200) parts sociales et les libérer par apport en nature de deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), de la société BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V., une société de droit néerlandais, et ayant son siège social à 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, Strawinskylaan 3105 Atrium 7th Floor.

Il résulte d'un certificat délivré an date du 18 décembre 2000 par la gérance de BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V., que

- BEN POWER HOLDINGS (USA) est propriétaire de 2.000 parts sociales de BECHTEL ENTERPRISES ENERGY B.V., soit 100% du capital social total;
- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- BEN POWER HOLDINGS (USA) est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi néerlandaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises aux Pays-Bas, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;  
 - à la date ci-dessous, les 2.000 parts sociales à apporter une valeur d'au moins vingt mille euros (20.000,- EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

La différence, s'il en est, entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat ainsi qu'un bilan de la société en date du 18 décembre 2000, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Frais*

Le comparant, représenté comme dit est, s'en réfère pour ce qui concerne l'apport en nature à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant l'exemption du droit.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 90.000,- LUF.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Vincent Paul Unruh, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,
- Monsieur Timothy David Statton, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,
- Monsieur Michael Cleveland Bailey, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Van Roijen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06385/220/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

### **AXESS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

#### STATUTS

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société ABTF SERVICES INC., avec siège social à DE-19901 Delaware, Dover, 30, Old Rudnick.

2.- La société BIB SOFTWARE INC., avec siège social à DE-19901 Delaware, Dover, 30, Old Rudnick.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Kleber Hardy, administrateur de société, demeurant à Maxeville, (France).

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par la présente, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de AXESS EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de grossiste, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, l'importation et l'exportation de tous types d'articles, la location, les activités de représentations commerciales, d'intermédiaire ou de courtier au sens large, la reprise, la gestion et la valorisation de fonds de commerce;

la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien, elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateur ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous type d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et finira le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société ABTF SERVICES INC., prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- La société BIB SOFTWARE INC., prédésignée, cinq cents actions. . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) La société ABTF SERVICES INC., avec siège social à DE-19901 Delaware, Dover, 30, Old Rudnick.
  - b) La société BIB SOFTWARE INC., avec siège social à DE-19901 Delaware, Dover, 30, Old Rudnick.
  - c) La société EURAM LOGISTICS INC., avec siège social à DE-19901 Delaware, Dover, 30, Old Rudnick.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société H. FAR & J. DOLE INC., avec siège social à Dover (Del), Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis).
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société la société EURAM LOGISTICS INC., prédésignée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Hardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2000, vol. 512, fol. 32, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2001.

J. Seckler.

(06384/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

In the year two thousand on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (USA), here represented by Mr Sibrand van Roijen, private employee, residing in Differdange, by virtue of a proxy given on December 12, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) represented by two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all fully subscribed and paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2000.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the two hundred (200) shares and to have them fully paid-up by contribution in kind of two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each of BAYPOWER, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

It results from a certificate dated on the December 18, 2000 issued by the management of BAYPOWER, S.à r.l.:

«- BEN POWER HOLDINGS (USA) INC is the owner of 200 shares of BAYPOWER, S.à r.l., being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;
- BEN POWER HOLDINGS (USA) INC is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Luxembourg law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Luxembourg, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- on even date herewith the 200 shares to be contributed are worth at least 20,000.- EUR, this estimation being based on generally accepted principles.»

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, if any, will be transferred to a share premium account.

#### *Estimate*

The appearing party, represented as stated herabove, refers, for what concerns the contribution in kind, to article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 90,000.- LUF.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Vincent Paul Unruh, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,
- Mr Timothy David Statton, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA
- Mr Michael Cleveland Bailey, company director, residing at 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA.

2) The address of the corporation is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., une société de droit du Delaware, dont le siège est établi à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware (USA),  
ici représentée par Monsieur Sibrand van Roijen, employé privé, demeurant à Differdange,  
en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après 'La Loi'), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de BECHTEL ENTERPRISES ENERGY, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2000.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Ensuite, BEN POWER HOLDINGS (USA) INC., préqualifiée et représentée comme dit est, déclare souscrire les deux cents (200) parts sociales et les libérer par apport en nature de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant 100% des parts sociales de la société BAYPOWER, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

Il résulte d'un certificat par la gérance de la société BAYPOWER, S.à r.l., que

- BEN POWER HOLDINGS (USA) est propriétaire de 200 parts sociales de BAYPOWER, S.à r.l., soit 100% du capital social total.

- les 200 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- BEN POWER HOLDINGS (USA) INC. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi néerlandaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises aux Grand-Duché de Luxembourg, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- en date de ce jour, les 200 parts sociales à apporter une valeur de 20.000,- EUR, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

La différence, s'il en est, entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

#### *Frais*

Le comparant, représenté comme dit est, s'en réfère pour ce qui concerne l'apport en nature à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, prévoyant l'exemption du droit.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 90.000,- LUF.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Vincent Paul Unruh, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,

- Monsieur Timothy David Statton, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA,

- Monsieur Michael Cleveland Bailey, administrateur de sociétés, demeurant 50 California Street, 22nd Floor, San Francisco, CA 94111, USA.



2) L'adresse de la Société est fixé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Van Roijen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 72, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06386/220/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz zu Luxembourg.

Ist erschienen:

Herr André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg;

handelnd:

a) in eigenem Namen,

b) im Namen und für Rechnung von Herrn Marc Feider, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg;

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxembourg, am 22. Dezember 2000, hier beigegeben.

Der Erschienene, handelnd wie vorangegeben, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**I. Form, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft sind sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen, welche direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von jedwelchen Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxembourg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxembourg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die geeignet sind, die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxembourg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen.

Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet. Sie kann vorzeitig aufgelöst werden.

**II. Kapital der Gesellschaft**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in 1.250 (eintausendzweihundertfünfzig) gleichwertige Aktien im Nennwert von 1.000 (eintausend) Luxemburger Franken pro Aktie.

**Art. 6.** Im Falle einer Kapitalerhöhung steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

**Art. 7.** Sämtliche Aktien lauten auf den Namen. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Zahl seiner Aktien und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird. Die Umwandlung von Namens- in Inhaberaktien ist ausgeschlossen.

Jeder Gesellschafter, der seine Aktien ganz oder teilweise übertragen will, muß diese zuvor den anderen Aktionären anbieten.

Der Aktionär, welcher sich zu einer Übertragung eines Teiles oder aller seiner Aktien entschließt, teilt diese Absicht dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mit.

Dieses Schreiben enthält die genauen Daten bezüglich der zu übertragenden Aktien, des Preises und der Identität des Kaufinteressenten sowie ein unwiderrufliches Kaufangebot an die anderen Aktionäre, welches während der hiernach beschriebenen Dauer aufrechterhalten werden muss.

Der Verwaltungsrat leitet dieses Angebot unverzüglich an die anderen Aktionäre weiter, spätestens jedoch fünfzehn Tage nach Erhalt des entsprechenden Einschreibebriefes.

Innerhalb dreißig Tagen nach dem Datum des Absendens der Mitteilung durch den Verwaltungsrat müssen die anderen Aktionäre einschreibebrieflich ihre Absicht erklären, von ihrem Vorkaufsrecht nach dem Verhältnis der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Aktien Gebrauch zu machen, anderenfalls das Vorkaufsrecht hinfällig wird. Will ein Aktionär von dem Vorkaufsrecht keinen Gebrauch machen, so soll er dies möglichst frühzeitig, tunlichst eine Woche vor Fristablauf, dem Verwaltungsrat einschreibebrieflich mitteilen. Soweit das Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Aktionären nicht ausgeübt wird, wächst es den Aktionären zu, die von dem Recht Gebrauch machen, und zwar ebenfalls im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien. Der Verwaltungsrat wird die übrigen Aktionäre, sofern dies angesichts der Zahl der Aktionäre noch durchführbar ist, über die Anwachsung der Vorkaufrechte jeweils umgehend informieren.

Nach Ablauf dieser Frist teilt der Verwaltungsrat unverzüglich allen Aktionären das Ergebnis des Verfahrens mit. Falls kein Aktionär sein Vorkaufsrecht in Anspruch genommen hat, kann der übertragende Aktionär, ab Erhalt des Mitteilungsschreibens des Verwaltungsrates, gemäß den in dem Angebot enthaltenen Bedingungen, die Aktien veräußern.

Wird das Vorkaufsrecht ausgeübt, wird der Kaufpreis für den Erwerb der Aktien - mangels Einigung - von einem Sachverständigen festgesetzt, den die Parteien einvernehmlich genannt haben oder der, falls die Parteien sich nicht auf einen Sachverständigen einigen können, durch den Vorsitzenden des Bezirksgerichts Luxemburg ernannt wird.

Der Aktionär, der gemäß den obigen Bestimmungen Aktien eines anderen Aktionärs erwirbt, zahlt den Preis innerhalb einer Frist von dreißig Tagen nach Festlegung des Preises.

### III. Verwaltung und Aufsicht

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, und von der Generalversammlung ernannt werden, die die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Im übrigen bestimmt die Generalversammlung die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratsstitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, alle Geschäfte der Gesellschaft zu führen und die Gesellschaft uneingeschränkt gegenüber Dritten zu vertreten. Die Ausübung dieser Befugnisse erfolgt im Rahmen einer von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates einstimmig zu erlassenden Geschäftsordnung.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer Person oder mehreren seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Die Übertragung auf ein Mitglied oder auf mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung.

Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche, Generalvollmachten und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Der jeweilige Geschäftsführer der Gesellschaft (Mitglied des Verwaltungsrates oder Dritter) darf die Gesellschaft nur gemeinsam mit einer weiteren zeichnungsberechtigten Person vertreten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen oder mehrere Stellvertreter.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, außerdem auf Antrag eines Mitgliedes.

Wenn die Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder vorliegt, kann auf ein Einberufungsverfahren verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsrot in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder e-mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Die Beschlüsse werden mit einer Stimmenmehrheit von zwei Dritteln gefasst. In der Geschäftsordnung kann für einzelne Beschlüsse eine andere Mehrheit vorgesehen werden.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder seines Stellvertreters und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur

zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt.

Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Kabeltelegramm, Telegramm, Telex oder e-mail.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind unbeschadet des vorstehenden Absatzes durch Protokolle zu beurkunden, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden und den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß. Sie kann durch zwei beliebige Mitglieder vorgenommen werden.

**Art. 11.** Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut, der nicht Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht. Die Generalversammlung bestellt den Kommissar und legt dessen Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Die Generalversammlung kann den Kommissar jederzeit abberufen. Der Kommissar kann wiedergewählt werden.

**Art. 12.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am zweiundzwanzigsten Juni um zwölf Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag am Ort der ordentlichen Generalversammlung, so findet diese am nächsten Arbeitstag statt.

Ordentliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft, und zwar in deren Geschäftsräumen oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

**Art. 13.** Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe an alle Namensaktionäre einberufen, die spätestens vier Wochen vor dem vorgesehenen Termin abgeschickt werden sollen.

Sie muss mit einer Frist von einem Monat einberufen werden, wenn Aktionäre, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den Kommissar hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten so kann die Generalversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten abstimmen, der nicht Aktionär zu sein braucht. Die Vollmacht ist spätestens drei Tage vor der Generalversammlung dem Verwaltungsrat vorzulegen.

**Art. 14.** Für folgende Beschlüsse der Generalversammlung ist eine Mehrheit von achtzig Prozent (80%) des gezeichneten Kapitals erforderlich:

- a) Änderung der Form oder des Gegenstandes der Gesellschaft;
- b) Satzungsänderungen, einschließlich Kapitalerhöhungen;
- c) Auflösung der Gesellschaft und Durchführung der Liquidation.

Im übrigen gelten für Beschlüsse der Generalversammlungen die Anwesenheits- und Mehrheitsquoten des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie nachträglich abgeändert, mit der Maßgabe, dass die Generalversammlungen, die keine Satzungsänderungen zum Gegenstand haben, beschlussfähig sind, selbst wenn die Hälfte der Aktionäre nicht anwesend oder nicht vertreten sind.

**Art. 15.** Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen wenigstens zwanzig Prozent (20%) des Grundkapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder einer seiner Stellvertreter; im Falle der Verhinderung bestimmt der Verwaltungsrat den Vorsitzenden der Generalversammlung.

Die Form der Abstimmung und die Geschäftsordnung bestimmt der Vorsitzende. Im Falle eines Widerspruchs entscheidet die Generalversammlung.

Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden, dem Schriftführer und den Stimmzählern sowie denjenigen Aktionären oder deren Vertretern, die es verlangen, unterzeichnet. Mit Ausnahme der Beschlüsse der Generalversammlung, die notariell beurkundet werden müssen, können Abschriften und Auszüge des Protokolls, die vor Gericht oder anderwärts vorgelegt werden sollen, vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden.

#### **IV. Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr, und zwar zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat stellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen auf.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem Kommissar vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstattet und Vorschläge unterbreitet.

**Art. 18.** Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung. Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Vorabdividenden auszuzahlen.

#### V. Auflösung und Liquidation

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchen Gründe sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrat durchgeführt.

#### VI. Allgemeine Bestimmung

**Art. 20.** Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze.

#### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet am zweiundzwanzigsten Juni 2002 statt.

#### Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Kompargenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr André Marc, vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien. ....	625
1) Herr Marc Feider, vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien. ....	625
Total: eintausendzweihundertfünzig Aktien. ....	1.250

Die Einzahlung der Aktien erfolgt zu einem Viertel (1/4), so dass der Gesellschaft ein eingezahltes Kapital von dreihundertzwölftausendfünfhundert (312.500,-) Luxemburger Franken zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar anhand einer Bankbestätigung nachgewiesen wurde.

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie nachträglich abgeändert, genannten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen, belaufen sich auf ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Luxemburger Franken.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann traten die erschienenen Gründer zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkannten.

1. Sie setzten die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf 3 (drei) fest. Sie ernannten zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bis zum Ende der folgenden ordentlichen Generalversammlung, welche am zweiundzwanzigsten Juni 2002 stattfinden wird:

- Herr André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Marc Feider, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg;
- Herr Pierre Schleimer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

2. Die Zahl der Kommissare wurde auf einen und die Dauer des Mandates bis zum Ende der nächsten ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002 festgelegt:

Zum Kommissar wurde die Firma PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, ernannt.

3. Der Sitz der Gesellschaft wird wie folgt festgesetzt:

58, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat der Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Marc, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 95, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgeannten Gesellschaft auf Verlangen erteilt, auf stempelfreies Papier, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Firmenregister von und zu Luxemburg.

Luxemburg, den 18. Januar 2001.

R. Neuman.

#### VOLLMACHT

Der unterzeichnete Marc Feider, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, bestellt hiermit zu seinem Spezialbevollmächtigten mit Substitutionsbefugnis:

Herrn André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

welchem er sämtliche Vollmachten erteilt, um ihn als Gesellschaftsgründer rechtsgültig bei der Gründung der luxemburgischen Aktiengesellschaft INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A. zu vertreten.

Zweck der Gesellschaft sind sämtliche industriellen, kommerziellen oder finanziellen Handlungen hinsichtlich beweglicher oder unbeweglicher Sachen, welche direkt oder indirekt in Zusammenhang stehen mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von jedwelchen Unternehmen und Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Der Bevollmächtigte bzw. sein Stellvertreter ist im besonderen im Auftrag und im Namen des Unterzeichneten ermächtigt:

- die Satzung obengenannter Gesellschaft und das Gesellschaftskapital auf 1.250.000,- LUF (eine Million zweihundertfünfzigtausend) festzulegen sowie 625 (sechshundertfünfundsiebenzig) Aktien von 1.000,- LUF (eintausend) Nennwert zu zeichnen und zu einem Viertel einzuzahlen;

- im Namen und im Auftrag der Unterzeichneten sofort nach der Gründung folgende Beschlüsse zu fassen:

- Marc Feider, André Marc und Pierre Schleimer zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen,
- PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, zum Kommissar zu bestellen;
- das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars auf ein Jahr festzusetzen;
- den Gesellschaftssitz auf L-1050 Luxemburg, 58, rue Charles Martel, festzulegen.

Der Unterzeichnete erteilt desweiteren dem Bevollmächtigten den Auftrag, alle zu obengenannten Zwecken zu erichtenden Urkunden und Protokolle zu unterschreiben, alle nötigen Erklärungen abzugeben und im allgemeinen das Nötige zu tun, selbst wenn dies nicht in gegenwärtiger Vollmacht enthalten ist, mit dem Versprechen, alles gegebenenfalls gutzuheißen.

Gegenwärtige Vollmacht unterliegt Luxemburger Recht und jegliche diesbezügliche Streitfälle unterliegen ausschließlich den Gerichten des Bezirks Luxemburg.

Gegeben und unterzeichnet in Luxemburg, den 22. Dezember 2000.

Pour copie conforme

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

RA M. Feider.

R. Neuman

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06387/226/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

## OPTIMA COMPUTER COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

### STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, administrateur de sociétés, demeurant à NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (Pays-Bas),

2.- Monsieur Hendrikus Johannes Michael Smit, administrateur de sociétés, demeurant à NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (Pays-Bas), ici représentée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OPTIMA COMPUTER COMPANY S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement à la vente de matériel informatique.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Madame Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.....	3.099
2.- Monsieur Hendrikus Johannes Michael Smit, préqualifié, une action. ....	1
Total: trois mille cent actions. ....	3.100

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Hendrikus Johannes Michael Smit, administrateur de sociétés, demeurant à NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (Pays-Bas).
  - b) Madame Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, administrateur de sociétés, demeurant à NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (Pays-Bas).
  - c) Monsieur Haico Flipse, administrateur de sociétés, demeurant à NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 13 (Pays-Bas).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société COMMISERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Hendrikus Johannes Michael Smit, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mrs Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, companies director, residing at NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (The Netherlands),
- 2.- Mr Hendrikus Johannes Michael Smit, companies director, residing at NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (The Netherlands),  
here represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of OPTIMA COMPUTER COMPANY S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is at Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the nonnal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes nonnalised.

**Art. 4.** The company's object is the holding of participations in any fonn whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial and financial operations related directly or indirectly to the sale of data processing material.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the first Wednesday in May at 11.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special Dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2001.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2002.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mrs Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, prenamed, three thousand and ninety-nine shares . . . .	3,099
2.- Mr Hendrikus Johannes Michael Smit, prenamed, one share. . . . .	1
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

These shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1.250.536,90 LUF.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

a) Mr Hendrikus Johannes Michael Smit, companies director, residing at NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (The Netherlands).



b) Mrs. Maria Francisca Wilhelmina Smit-Wouters, companies director, residing at NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 15 (The Netherlands).

c) Mr Haico Flipse, companies director, residing at NL-6825 CJ Arnhem, Teisterbantstraat 13 (The Netherlands).

3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:

The Company COMMISERV, S.à r.l., having its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoleon 1<sup>er</sup>.

4.- The Company's registered office shall be at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- Following the faculty offered by article seven of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Hendrikus Johannes Michael Smit, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signed: M. Smit-Wouters, C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2000, vol. 512, fol. 30, case 11. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): Weniger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2001.

J. Seckler.

(06391/231/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

### **REMID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### — STATUTS

L'an deux mille un, le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama.

2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama, toutes deux ici représentées par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de REMID S.A.

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera Luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée par la signature collective de deux des administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes prénommées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC. , prénommée, mille deux cent cinquante actions . . . . . 1.250  
2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, mille deux cent cinquante actions. . 1.250

Total: deux mille cinq cents actions. . . . . 2.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

*Constatacion*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 6.750,- euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparantes prénommées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer.

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

- Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Bergem.

Est nommée commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Ils resteront en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

2) Le siège de la société est établi au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 128S, fol. 2, case 9. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(06392/216/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**SOCIETE SAINT ELOI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

—  
STATUTS

L'an deux mille, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société SPENCER CROWFORD & ASSOCIATES LLC, avec siège social à Wilmington, 606-1220 New Market Street, 19801 Delaware, (Etats-Unis).

2.- La société LLOYD CONSULTING LLC, avec siège social Neward, 113, Barksdale Professional Center, 19711-3258 Delaware, (Etats-Unis).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Kleber Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxeville, (France), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparants, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE SAINT ELOI.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière à travers l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

**Art. 5.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société SPENCER CROWFORD & ASSOCIATES LLC, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.....	999
2.- La société LLOYD CONSULTING LLC, prédésignée, une action .....	1
Total: mille actions .....	1.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quarante-huit mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
  - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - a) La société EURAM LOGISTICS INC., ayant son siège social à Dover, Old Rudnick Lane 30, Delaware, (Etats-Unis).
    - b) La société LLOYD CONSULTING LLC, avec siège social 113, Barksdale Professional Center, 19711-3258 Delaware, (Etats-Unis).
    - c) La société SPENCER CROWFORD MANAGEMENT LLC, avec siège social à New-Castle, 201, Nord Parkway, 19720 Delaware, (Etats-Unis).
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
    - La société H. FAR & J. DOLE INC., avec siège social à Dover, 19.901 Delaware, Old Rudnick Lane 30, (Etats-Unis).
  - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
  - 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
  - 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 6 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société la société EURAM LOGISTICS INC., prédésignée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2000, vol. 512, fol. 32, case 8. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2001.

J. Seckler.

(06394/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

### **TANTUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

#### STATUTES

In the year two thousand, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. SYDNEY NOMINEES LIMITED, having its registered office at Ellen L. Skelton Building, P.O. Box 3820 Road Town Tortola, British Virgin Islands
2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, having its registered office at Ellen L. Skelton Building, P.O. Box 3820 Road Town Tortola, British Virgin Islands

Both here represented by Mrs Esther Boers-de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg

By virtue of two proxies given on December 7 2000, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

#### **Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of TANTUS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100,- EUR) each.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, directors A or B, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of one director A and of one director B or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of July at 4.00 p.m. and the first time in the year 2002. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. SYDNEY NOMINEES LIMITED, prenamed, three hundred nine shares . . . . .	309
2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, prenamed, one share . . . . .	1
Total: three hundred ten shares . . . . .	310

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

Director A

a) Mr Jacek Mendyk, investor, residing at ul. Stefana Bryly 3 m. 536 (Poland)

Directors B

b) Mr Dirk Oppelaar, lawyer, residing at L-2410 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal

c) Mr Bart Zech, lawyer, residing at F-57570 Rodemack, 3, chemin de la Glèbe.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

- Mr Frans Elpers, réviseur d'entreprises, residing at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Jacek Mendyk, prenamed.

#### *Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr Jacek Mendyk, prenamed, as managing director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. SYDNEY NOMINEES LIMITED, dont le siège social est établi à Ellen L. Skelton Building, P.O. Box 3820 Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques.

2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, dont le siège social est établi à Ellen L. Skelton Building, P.O. Box 3820 Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Toutes deux ici représentées par Madame Esther Boers-de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 7 décembre 2000.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TANTUS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

#### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, administrateurs A ou B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.



Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juillet à 16.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SYDNEY NOMINEES LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. QUEBEC NOMINEES LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:  
Administrateur A  
a) Monsieur Jacek Mendyk, investisseur, demeurant à ul. Stefana Bryly 3 m.536 (Pologne).  
Administrateur B  
b) Monsieur Dirk Oppelaar, juriste, demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal  
c) Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:  
Monsieur Frans Elpers, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri
4. Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jacek Mendyk, prénommé.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jacek Mendyk, prénommé, comme administrateur-délégué.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Boers-de Vries, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 127S, fol. 71, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 janvier 2001.

G. Lecuit.

(06395/220/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2001.

**FINARIS TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 40.148.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 21 novembre 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

P. Rochas

Administrateur

(06054/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**ERIA, ERIA-ETUDES, REPRESENTATION DE MATERIEL D'INSTRUMENTATION  
D'AUTOMATISMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 46.768.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERIA-ETUDES, REPRESENTATION DE MATERIEL D'INSTRUMENTATION D'AUTOMATISMES S.A., en abrégé ERIA S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R. C. Luxembourg section B numéro 46.768, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au Mémorial C numéro 214 du 1<sup>er</sup> juin 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, employé privé, demeurant à Eschen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Maurice Wasterlain, expert-comptable, demeurant à Bouchereux Croisy-Nerondes (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sylvie Schartz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 110.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Souscription et libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 110.000,- EUR soit représenté par 1.100 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR, chacune entièrement libérée.
- 6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept virgule vingt-trois euros (29.747,22 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à soixante mille sept cent trente-trois virgule quatre-vingt-onze euros (60.733,91 EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de vingt-neuf mille sept cent quarante-sept virgule vingt-trois euros (29.747,22 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-neuf mille deux cent soixante-six virgule zéro neuf euros (49.266,09 EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante mille sept cent trente-trois virgule quatre-vingt-onze euros (60.733,91 EUR) à cent dix mille euros (110.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Emile Pichotte, administrateur de sociétés, demeurant à E-29600 Marbella, 21/1B c/Jacinto Benavente (Espagne) par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de quarante-neuf mille deux cent soixante-six virgule zéro neuf euros (49.266,09 EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme ERIA-ETUDES,

REPRESENTATION DE MATERIEL D'INSTRUMENTATION D'AUTOMATISMES S.A., en abrégé ERIA S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean ZEIMET de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 octobre 2000.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de replacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société après l'augmentation de capital réalisée.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent dix mille euros (110.000,- EUR) divisé en mille cent (1.100) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 3.187.389,02 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. Van Keymeulen, M. Wasterlain, S. Scharztz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 512, fol. 12, case 8. – Reçu 19.874 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

J. Seckler.

(06032/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**ERIA, ERIA-ETUDES, REPRESENTATION DE MATERIEL D'INSTRUMENTATION D'AUTOMATISMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 46.768.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2001.

J. Seckler.

(06033/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**EURO-EDITIONS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 35.573.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2001, vol. 318, fol.78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 19 janvier 2001

EURO-EDITIONS S.A.

(06034/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

**EUROGROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 40.515.

*Contrat de domiciliation*

Entre la société anonyme EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, le domiciliataire,

et la société anonyme EUROGROUP S.A., avec siège à L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian, la société domiciliée, a été conclue en date du 11 décembre 2000 pour une durée indéterminée la convention de domiciliation requise par la loi du 31 mai 1999.

Pour réquisition  
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06035/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.694.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.  
Signature

(06036/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.694.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue de manière extraordinaire en date du 30 novembre 1999*

Le renouvellement des mandats des administrateurs de Messieurs Benoît Georis, Patrick Gilmont et Fabio Mazzoni est accepté. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Le renouvellement du mandat de commissaire à la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A est accepté. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

B. Georis.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06037/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.694.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juillet 2000*

La démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. SA. en tant que commissaire aux comptes de la société EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., à partir du 3 juillet 2000, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommée commissaire aux comptes, la société WOOD, APPLETON, OLIVER Experts-Comptables, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait  
F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06038/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROMONETA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 47.656.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 548, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour la société EUROMONETA, GmbH

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(06039/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 32.944.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2000, volume 512, folio 25, case 3.

I.- Que la société anonyme EUROPEAN AUTOMOTIVE INVESTMENT COMPANY, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg section B numéro 32.944, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 288 du 21 août 1990,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean Seckler, en date du 26 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 223 du 26 mai 1992.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2001.

J. Seckler.

(06040/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 26.126.

—  
*Composition of the board of directors*

Further to the resignation of Ms Abbeya Al-Qatami from her position as director of the company on 27th October 2000, and the appointment of Mr Eric Lafeuille for a term ending on the date of the next Annual General Meeting to be held on 11th May 2001, the Board of Directors of EUROPHENIX MANAGEMENT COMPANY S.A. consists of the following persons:

Mr Dr Taleb A. Ali, Chairman  
Mr Alain Leclair, Vice Chairman  
Mr Marc Raynaud, Managing Director  
Mr Majed Al-Ajeel  
Mr Khaled N. Al-Fouzan  
Mr Fadhel Al-Oun  
Mrs Catherine Guinefort  
Mr Eric Lafeuille.

Luxembourg, 8th January 2001.

J. Marchand

*General Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 40, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06044/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROPEAN MULTIMEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.632.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(06042/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROPEAN MULTIMEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 69.632.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2000*

La démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. en tant que commissaire aux comptes de la société EUROPEAN MULTIMEDIA INVESTMENT S.A., à partir du 3 mai 2000, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommée commissaire aux comptes, la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait

F. Mazzoni

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 548, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06043/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.231.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(06047/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.231.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 28 mai 1999*

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration du 22 mars 1999 de M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de M. Benoît Sirot, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2000.

En outre, en remplacement du Commissaire aux Comptes M. Fabio Tonus, démissionnaire, l'Assemblée Générale des Actionnaires appelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes M. Claude Weis, Comptable, demeurant à Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice de l'année 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 548, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06048/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**EUROPEANINVESTOR.COM LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 71.466.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 octobre 2000*

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Raphaël Fuchs de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 19 novembre 2000. Le conseil fera acter cette démission par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Après délibération, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Pierre Yves de Laminne, demeurant à Etterbeek (Belgique) comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Raphaël Fuchs, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée par la prochaine assemblée des actionnaires.

Pour réquisition  
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06041/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**FIDUCIAIRE INTERNATIONAL TRADE PARTNER (ITP) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «le 2000».  
R. C. Luxembourg B 47.032.

Il résulte d'une lettre du 15 janvier 2001 adressée à la FIDUCIAIRE INTERNATIONAL TRADE PARTNER (ITP) S.A. que M. François David, demeurant au 104, rue du Kiem à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de ses fonctions d'Administrateur de ladite société.

F. David.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06046/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---

**FILOVA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 36, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 49.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 décembre 2000, que le siège social de la société FILOVA INTERNATIONAL S.A., en abrégé FISA, est transféré au 36, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour extrait conforme  
*Le Conseil d'Administration*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2001, vol. 548, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06049/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2001.

---